

11 AOUT 2020



Le

Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de
défense et de protection civiles

SIDPC - ST

Belfort, le 10 août 2020

à
Mesdames et messieurs les maires
du Territoire de Belfort

OBJET : Prévention du risque d'incendie des espaces naturels
P.J. : 1 flyer

La sécheresse de ces derniers temps alliée à des prévisions météorologiques particulièrement défavorables (températures élevées) pour notre département m'amènent à attirer votre attention sur le risque de feux de végétaux qui s'en trouve sensiblement augmenté.

Je vous rappelle que les brûlages de végétaux à l'air libre sont interdits sur l'ensemble du Territoire de Belfort (arrêté préfectoral n°2012191-0002).

Vous pourrez rappeler l'emploi préventif du débroussaillage notamment à l'interface des constructions et des espaces naturels. Les travaux agricoles liés aux récoltes peuvent également provoquer des départs de feux, vous trouverez ci-joint une brochure établie par les sapeurs-pompiers qui reprend les mesures essentielles de prévention.

Mes services ainsi que ceux du service départemental d'incendie et secours se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Pour le préfet, et par délégation
Le sous-préfet, secrétaire général,

Mathieu GATINEAU

Des actions efficaces et complémentaires



- ✓ Eviter les feux
- ✓ Intervenir rapidement
- ✓ Limiter la propagation

Eviter les feux

Tenir compte de la météo



Adapter ou reporter les travaux

Retirer les sources de danger
(pierre, ferraille...)



Entretien des matériels :

- ✓ Graisser, dépoussiérer
- ✓ Nettoyer et contrôler

Realiser les premières coupes
en divisant les surfaces à
moissonner

Intervenir rapidement sur un feu naissant

Posséder un extincteur
par engin agricole



Disposer à proximité :

- ✓ d'une tonne à eau
- ✓ d'une charrue ou d'un outil de travail du sol



Limiter la propagation

En attendant les secours, puis
en concertation avec eux :

Eteindre ou limiter le feu



- ✓ Arroser avec l'extincteur
- ✓ Arroser avec la tonne à eau
- ✓ Créer une zone coupe-feu



Agissons ensemble
pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement



Ensemble,

Une alerte précoce



Indiquer, les éléments concernés par le feu :

- ✓ le type de culture
- ✓ le type de végétation
- ✓ le matériel
- ✓ les constructions

Préciser si possible :

- ✓ la surface brûlée
- ✓ la surface menacée
- ✓ les constructions éventuelles
- ✓ les moyens sur place
- ✓ les actions réalisées

Avoir sur soi un **téléphone**

Appeler le **18** ou le **112**

Donner l'**adresse précise**

- ✓ commune
- ✓ rue, lieu-dit
- ✓ accès
- ✓ coordonnées GPS...

Accueillir ou faire guider
les véhicules des pompiers

Protégeons les cultures

